

Le 03 Février 2020

HORAIRE 9H30 -16H30

PUBLIC :

Les professionnels en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et/ou du foncier
Directeurs et directrices de l'urbanisme
Instructeurs et instructrices du droit des sols.
Toutes personnes intéressées par le sujet.

OBJECTIFS :

Cette journée permettra de sensibiliser et d'échanger avec les participants sur l'opportunité et les conditions d'une transition vers un urbanisme circulaire, mais aussi d'identifier des pistes concrètes d'actions : J'ai compris, j'y crois, j'agis !

CONTENU :

Matinée :

- Conférence introductive
- Animation « Brightmirror » d'écriture collaborative en groupes
- Echanges sur les enjeux du Zéro Artificialisation Nette et les opportunités d'un urbanisme circulaire

Après-midi :

- Travaux en ateliers sur les alternatives opérationnelles très concrètes à l'étalement urbain – Animation logique des commandements
- Témoignages de pionniers

INTERVENANTS CIBLES :

Sylvain GRISOT, maître de conférences associé à l'Université de Nantes et fondateur de Dixit.net
Témoignages de pionniers de l'urbanisme circulaire

LIEU

LE 253
253, rue du faubourg Saint Martin
75010 Paris

Modalités d'inscription :

Pour les agents territoriaux :

Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité)

Pour accéder à la plateforme cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>

Code : ZERAN 001

Les formations évènementiels :

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles *sans frais d'inscription*.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.

Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Pour les non territoriaux :

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € sera demandé.

Pour s'inscrire, contactez l'organisateur.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.